

Image not found or type unknown



Robinet d'arrêt eau immeuble

Par **Valérie**, le **09/11/2009** à **18:01**

Bonjour,
Je viens de découvrir que le robinet général d'arrêt de l'alimentation en eau de mon appartement était directement raccordé à l'alimentation de l'appartement voisin, et non à la colonne montante de l'immeuble. Conséquence directe : si mon voisin coupe son robinet, je n'ai plus d'eau dans mon appartement. Il me demande aujourd'hui de faire les travaux pour réparer cette malfaçon, mais qui doit prendre en charge les travaux ? Le syndic, les 2 propriétaires ou moi-seul ?
Merci pour votre réponse